

AUTRES SOLUTIONS

D'autres solutions d'accompagnement sont proposées au niveau local : associations, entreprises ou agences de taxis.

Contactez le CLIC de votre secteur.

En cas de besoin de transport pour les soins (hospitalisation, traitement, examen...) une prise en charge est possible par l'Assurance Maladie sur prescription médicale.

Parlez-en à votre médecin traitant.

Vous avez besoin de véhicule adapté ? Des sites de location de véhicules adaptés entre particuliers ou professionnels existent.

BON A SAVOIR :

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt si vous engagez des dépenses au titre des services à la personne.

Dans le cadre d'un accueil de jour, renseignez-vous auprès de l'établissement sur l'offre de transport ou auprès du CLIC pour une éventuelle prise en charge par l'APA.

Contactez votre Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour connaître les aides et les dispositifs existants près de chez vous

BESSIN (Bayeux) ☎ 02 31 51 10 72
BOCAGE (Vire Normandie) ☎ 02 14 47 52 80
CAEN-COURONNE (Caen) ☎ 02 50 22 40 20
CAEN OUEST (Douvres-la-Délivrande) ☎ 02 31 37 64 64
FALAISE (Falaise) ☎ 02 31 41 41 91
PAYS D'AUGE NORD (Pont l'Evêque) ☎ 02 31 65 38 71
PAYS D'AUGE SUD (Lisieux) ☎ 02 14 47 54 20



LE TRANSPORT AIDE ET ACCOMPAGNEMENT

Juillet 2020



VOUS N'AVEZ PAS DE VEHICULE : LES TRANSPORTS EN COMMUN

Des solutions s'offrent à vous : trains, bus, tramways, vélos...

Les différentes sociétés de transport proposent des offres adaptées, en fonction de vos besoins.

Il existe des tarifs réduits voire même des possibilités de gratuité sous réserve d'éligibilité.

**Renseignez vous auprès des prestataires, de votre mairie ou
CCAS, des centres médico-sociaux et du CLIC.**

BON A SAVOIR :

Des sites et groupes de covoiturage peuvent également vous permettre de vous déplacer, à moindre frais.

Les CLIC organisent régulièrement des actions collectives de prévention, parmi elles : révision du code de la route, conduite automobile...
Demandez l'Agenda seniors de votre CLIC.

VOUS AVEZ UNE MOBILITE REDUITE

La carte mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie. Elle est accordée sous conditions et permet de bénéficier de certains droits, notamment dans les transports, stationnements réservés, accès à des services spécifiques...

Adressez-vous à la MDPH du Calvados

02 31 78 91 75

Ou bien au CLIC de votre secteur si vous bénéficiez de l'APA

Des services de transport sont dédiés aux personnes à mobilité réduite, titulaires de la carte mobilité inclusion(CMI). Ils fonctionnent sur réservation et assurent vos déplacements depuis votre domicile jusqu'à la destination de votre choix, dans la limite des lignes existantes.

Les déplacements sont assurés par des conducteurs sensibilisés aux différents handicaps dans des véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Pour prendre le bus, le réseau Bus Verts propose « Accéobus ». Le service réservation est ouvert de 7h jusqu'à 18h du lundi au samedi (sauf les jours fériés). Pour le contacter : 09 70 83 00 14 ou démarche possible sur le site www.busverts.fr. Il peut y avoir des délais de réservation.

Pour prendre le train, la SNCF par son service « Accès Plus » vous accueille en gare et vous accompagne jusqu'au train.
Demande à formuler par téléphone au 0890 640 650 (0.12€/min+ prix appel) ou par courriel à l'adresse acesplus@sncf.fr ou par Internet sur le site www.ouisncf.fr

BON A SAVOIR :

Si vous avez obtenu une reconnaissance MDPH au titre de votre handicap avant 60 ans, une aide à l'aménagement de votre véhicule personnel peut être étudiée.

VOUS AVEZ BESOIN D'ETRE ACCOMPAGNE(E)

Certains services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) interviennent pour l'accompagnement dans le transport.

Liste disponible auprès du CLIC

Les caisses de retraite principales et complémentaires peuvent aussi proposer des aides financières aux transports (chéquiers...).

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos caisses de retraite.